

## AGENDA DES MANIFESTATIONS 2011

Douze communes, soit autant d'espaces d'animations qui, au fil de l'année, prennent l'apparence d'une brocante, d'une fête foraine, d'un spectacle... Ces événements, qui rythment la vie communale, dépassent bien souvent ses frontières pour intéresser les populations voisines. C'est pourquoi le Pays de la Goële et du Multien a décidé de regrouper, au sein d'un agenda, ces festivités pouvant susciter l'attrait des habitants des autres communes.

Ainsi, les dates collectées par les représentants des communes siégeant à la commission festivités et tourisme font l'objet d'un tri afin de garder les animations les plus représentatives.

Outre la plus large diffusion de l'information liée aux événements communaux, ce fascicule devrait permettre d'éviter l'encombrement de certaines dates ou de favoriser la complémentarité de certaines autres.

Si vous n'avez pas reçu cet agenda dans votre boîte aux lettres, n'hésitez pas à vous le procurer auprès de votre mairie.

## MARCHÉMORET RÉCLAME LA NOTE !

Ce sont des standards du jazz et ceux de Django RHEINARDT en particulier qui se sont invités pour une nouvelle collaboration entre le Pays de la Goële et du Multien et le Festival du Pays Briard. Emmené par Pierre CESMAT au violon et Yorgos DELPHIS au piano, le quintette ne manquera d'envoûter les spectateurs par les rythmes de son swing manouche. Une grande soirée de musique à ne surtout pas manquer pour tous les amateurs de jazz et autres amoureux de notes libres et endiablées.

### «SWING MANOUCHE»

samedi 14 mai - 20h30

salle polyvalente de Marchémoret



Pierre CESMAT



Yorgos DELPHIS

### TARIFS

Normal : 20 €

Tarif famille : 30 €

Gratuit pour les moins de 13 ans

### RÉSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Tel : 01 60 42 27 07

ou [jbm.festival@gmail.com](mailto:jbm.festival@gmail.com)



## LE TRAVAIL À DISTANCE RAPPROCHE DEUX PAYS !



De gauche à droite, Jean-Louis DURAND, Vice Président de la CCPGM chargé du développement économique, Bernard RIGAULT, Président de la CCPGM, Michel FOUCHAULT, Président de la CCPO, François MIGEOT, Vice-Président de la CCPO chargé des TIC.

Le 8 mars dernier, les Présidents du Pays de la Goële et du Multien et du Pays de l'Ourcq signaient une convention visant à déterminer la pertinence de créer un télé-centre.

Réponse possible à de multiples affres de la vie moderne (transport, environnement, qualité de vie...), le télé-travail correspond à des besoins que le Pays de la Goële et du Multien et le Pays de l'Ourcq se sont fixés de découvrir conjointement.

Il vont ainsi partager des moyens humains et matériels pour mener une enquête auprès des salariés et entreprises afin de connaître leur perception du télé-travail et leur réception vis-à-vis de la création d'un télé-centre.

Pour vous aussi participer à l'enquête, n'hésitez pas à cliquer sur les liens suivants :

[www.paysdelourcq.fr/teletravail/questionnaire.htm](http://www.paysdelourcq.fr/teletravail/questionnaire.htm)

[www.cc-pgm.fr/teletravail/ressources.htm](http://www.cc-pgm.fr/teletravail/ressources.htm)

renseignements : [teletravail@cc-pgm.fr](mailto:teletravail@cc-pgm.fr) ou 01 60 54 68 40

# Le 6 pages de la Goële et du Multien

Cuisy - Dammartin en Goële - Le Plessis l'Evêque - Longperrier - Marchémoret - Moussy le Neuf - Oissey - Saint-Mard - Saint-Pathus - Thieux - Villeneuve

## Un meilleur tri, à un meilleur coût !

Comme évoquée précédemment dans ces colonnes, l'année 2011 s'inscrit dans un nouvel élan à donner à la gestion de nos déchets.

Nul besoin d'un dessin pour comprendre les bienfaits de la réduction des déchets incinérés et du recyclage pour l'environnement.

En revanche, il me semble essentiel d'insister sur les bienfaits de ces actions sur le coût de la collecte et du traitement des déchets.

Première source de dépense de l'intercommunalité, cette activité représente 2.724.000 € soit la moitié du budget.

Il faut savoir, par exemple, que ce qui n'est pas trié, donc non valorisé, est destiné à l'incinération pour un coût de 200 € la tonne.

La maîtrise de ce poste budgétaire s'avère, donc, capitale pour éviter à la Communauté de Communes une dérive de ses finances et aux ménages une désagréable évolution de leur imposition.

C'est pourquoi, les préconisations décrites au sein de ce numéro et issues d'une étude visant à optimiser le tri et la collecte des déchets ont



des objectifs environnementaux mais également financiers.

La CCPGM a été félicitée par la Chambre Régionale des Comptes pour sa saine gestion.

Des gestes, des habitudes, des méthodes comme ceux qui nous sont proposés d'adopter, au cours des années à venir, sont de nature à poursuivre dans cette voie tout en préservant les ressources naturelles.

Alors, plutôt que de payer toujours davantage, agissons ensemble pour remplir des objectifs simples et profitables.

Et même si je ne doute pas que son intérêt va vous inciter à le garder, n'oubliez pas que ce journal se jette dans le bac bleu !

**Bernard RIGAULT**

Président de la CCPGM,  
Maire de Moussy le Neuf

collecte des déchets :  
étude d'optimisation



Pages 2 et 3

Tri sélectif :  
le carton ça se trie aussi !



Pages 4 et 5

Manifestations :  
ça va jizzer !



Page 6



## LES ÉPREUVES DU BAC :

Il ne s'agit pas ici de réussir un examen, mais d'apporter des solutions à la gestion, parfois problématique, des bacs de collectes.

## COLLECTE DANS LES IMPASSES

Les impasses, voire certaines rues, s'avèrent dangereuses car elles nécessitent des manoeuvres pour le camion-benne difficilement conciliables avec les normes de sécurité. A ce titre, l'étude propose d'instituer des points de regroupement de bacs en début d'impasse. Cette solution a le mérite de réduire le temps de collecte et donc son coût.



## CONFORMITÉ DES BACS

Rapportée au litre par collecte et par habitant, la capacité des bacs alloués par la communauté de communes est bien supérieure à la moyenne nationale. Avec des bacs de même capacité, d'autres collectivités n'effectuent qu'une collecte par semaine. Par conséquent, ces bacs se suffisent à eux même et ne nécessitent pas de bacs autres. La collecte de bacs autres est donc une pratique que l'étude vise à suspendre.

## DÉMÉNAGEMENT DES BACS

Force est de constater que lors des déménagements, le pli a été pris d'emporter, avec ses biens, les bacs de collecte. Propriétés du Pays de la Goële et du Multien, ces bacs coûtent en moyenne 75 €. Par conséquent afin d'économiser les frais de remplacement issus de cette pratique, un chèque de caution serait une solution envisageable.

## ÉTUDES D'OPTIMISATION : Préconisations et objectifs



Une étude d'optimisation de la gestion des déchets ménagers, opérée en 2010, laisse apparaître un gain possible de 270.000 € par an pour la collectivité et des bienfaits inestimables pour l'environnement. En voici le contenu.

## AMÉLIORER LES GESTES DE TRI

Les données issues du suivi du tri sélectif des habitants du Pays de la Goële et du Multien indiquent des résultats remarquables en matière de qualité mais insuffisants quant à la quantité. Ce déficit de tonnes de déchets triés n'étant pas sans conséquences, l'étude recommande d'engager 3 actions visant la réalisation de 2 objectifs :

- augmenter la quantité de déchets recyclés afin de réduire la consommation d'énergie et de ressources naturelles pour la production de nouvelles marchandises,
- générer 70.000 € de recettes supplémentaires, pour la collectivité, par le biais des versements à la tonne triée.

### Situation actuelle de la CCPGM

Verre : 557 tonnes

Tri sélectif : 1230 tonnes

### Situation souhaitable (dans la moyenne)

Verre : 650 tonnes

Tri sélectif : 1360 tonnes

## FIN DU TRI DIFFÉRENCIÉ DU VERRE

Outre de simplifier le geste de tri, jeter ses verres de couleur et incolores dans une même borne signifie également que l'autre borne pourra être redéployée à un endroit plus proche des habitations qui sont le plus éloignées du point de collecte. En rendant le tri du verre plus simple et plus pratique, ce progrès rendu possible par de nouvelles dispositions serait un bon moyen de nous rapprocher des chiffres de la moyenne nationale.



**BIENTÔT !**

## OPTIMISER LA COLLECTE DES CARTONS

Ne pouvant être recyclés mouillés, les cartons doivent être pliés pour être mis dans le bac bleu. Ce geste pose visiblement souci puisqu'un tiers des cartons sont présentés hors des bacs ou sont mis dans le bac d'ordures ménagères. Cependant, comme chaque tonne de cartons recyclés permet d'économiser 2,5 tonnes de bois pour fabriquer de nouveaux cartons, ce geste, certes contraignant, est un geste nécessaire. Il faut, donc, dans l'attente d'une solution technique qui pourrait le faciliter, l'appliquer pleinement.

## RENFORCER LA COMMUNICATION

En complément des 2 pages consacrées au tri sélectif au sein de ce journal, il a été conseillé d'établir un plan de communication afin de prévoir des supports pour accompagner les actions qui seraient mises en place et pour mieux informer sur les consignes déjà existantes. Des distributions de plaquettes, de calendriers de collecte, d'affiches auraient lieu pour expliquer les nouvelles, comme les plus anciennes, consignes en vigueur.

# e des déchets

## RÉDUIRE LE TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

En complément du tri, générer moins de déchets et composter ce qui est possible de l'être sont également des actions écologiquement et financièrement fructueuses. Elles permettent :

- des économies d'énergie pour produire ou éliminer les déchets
- et un gain de 100.000€ si le tonnage venait à baisser de 7% à l'horizon de 2016

### UN PLAN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Il s'agit de mettre en place des actions selon certaines thématiques qui permettront de réduire la quantité de déchets dans le bac des ordures ménagères. Des solutions existent pour générer moins de déchets ou pour éviter de les incinérer. La mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets est à l'étude pour atteindre cet objectif.



### DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE

Le compostage individuel permet de recycler chez soi des déchets organiques tel que les tontes de pelouse, les feuilles, les tailles de haie, mauvaises herbes, les épluchures de fruits et légumes...

Le compost issu de la décomposition de ces bio-déchets va permettre d'améliorer la structure, l'aération, et la rétention d'eau du sol auquel il sera mêlé.

Notre poubelle est composée d'environ 30% de déchets pouvant être compostés. Sachant que l'incinération est facturée 200€ la tonne, user du compostage, si les conditions du domicile s'y prêtent, s'avère primordial pour limiter l'évolution du coût des ordures ménagères.

C'est pourquoi l'étude insiste sur une politique de sensibilisation vis-à-vis de cette technique écologique et économique.

## MAÎTRISER LES COÛTS DE COLLECTE

Le but est d'assurer la stabilité de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères facturée aux ménages

- Objectif : réaliser 100.000€ d'économie

### RÉDUIRE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

A la lumière des données recueillies durant l'étude, il apparaît que les 2/3 des foyers pourraient être collectés une fois par semaine sans être gênés par un manque de capacité de leurs bacs. Seules les habitations situées dans un centre-bourg très dense (ex: centre ville de Dammartin) nécessitent deux ramassages par semaine. La fréquence de la collecte pourrait, par conséquent, être réduite à une fois par semaine sur une grande majorité du territoire. Cette mesure nous ramènerait dans les standards nationaux : 35 litres de déchets par semaine et par habitant (actuellement le Pays de la Goële et du Multien dote ses habitants pour le double)

Outre le gain financier, cette évolution inciterait un tri performant propre à bien répartir la capacité des 2 bacs.



### HARMONISATION DES COLLECTES

Il s'agirait simplement, à terme, d'harmoniser le calendrier de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif afin d'obtenir une répartition des jours de collecte permettant au prestataire d'étaler ses moyens sur tous les jours de la semaine.

## RÈGLEMENT DE COLLECTE

Le règlement de collecte est une obligation légale qui a pour but d'édicter les droits et devoirs des usagers vis-à-vis de la collecte de leurs déchets qu'il s'agisse :

- des ordures ménagères résiduelles
- des emballages recyclables et journaux magazines
- du verre
- des déchets verts
- des extras-ménagères

Pour chacun de ces déchets, il existe des fréquences, des modalités de collecte, des contenants différents qui nécessitent d'être réglementés dans le but de contribuer au respect de l'environnement, au maintien de la salubrité publique et à l'amélioration du cadre de vie de la population.

A ce titre, le règlement établit des interdictions pouvant être sanctionnées. Il est donc utile et souhaitable d'en prendre connaissance.

Les différents calendriers de collecte y figurent également.



A l'exemple de cet usager qui a déversé un bidon d'huile de vidange dans un bac bleu, certaines infractions peuvent faire l'objet de lourdes amendes

### OÙ LE CONSULTER

Les vingtaines de pages du règlement seront bientôt consultables en mairie ou sur le site web de la communauté de communes.

Pour obtenir des précisions ou des compléments d'information, n'hésitez pas contacter le Pays de la Goële et du Multien.

Renseignements :

01 60 03 85 14

[www.cc-pgm.fr](http://www.cc-pgm.fr)

[sd@cc-pgm.fr](mailto:sd@cc-pgm.fr)



# grandes lignes

Idées reçues n° 5 :  
« On ne peut pas trier les cartons »

[FAUX]



Recyclons  
les idées



## La leçon du compostage

### LEÇON 1 : LE COMPOSTAGE ET SON PRINCIPE

Le compostage copie ce qui se passe dans la nature, en version accélérée et contrôlée par vos soins.

C'est une décomposition des matières organiques par les micro-organismes du sol.

Le principe est toujours le même, à savoir réunir les conditions nécessaires à l'action des micro-organismes (bactéries, champignons...) et autres êtres vivants du sol (lombrics, myriapodes...) qui vont décomposer la matière organique que constituent nos déchets.

Ainsi vous devrez vous concentrer sur le maintien d'un taux d'humidité et d'air permettant à tous ces ouvriers de travailler !

L'intérieur d'un composteur ou l'image de la progression de la décomposition de vos bio-déchets !



Avec le printemps, les déchets verts vont revenir en masse, alors n'hésitez pas à vous munir d'un composteur qui les recyclera en très bon terreau.

POUR TOUTE DEMANDE DE COMPOSTEUR

**01.60.03.85.14**

des livraisons à domicile sont possibles